Matinée d'informations sur le certiphyto organisée par la Délégation Grande Couronne du CNFPT

A Evry (91)

Le mardi 4 mars 2014

DRIAAF – M Jean-Charles COTHENET

Le contexte législatif et règlementaire du Certiphyto

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la région
d'Île-de-France

DRIAAF

Certiphyto

Présentation CNFPT

Mardi 04 mars 2014 – DRIAAF Île-de-France

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

SOMMAIRE

❖ Certiphyto et agrément des entreprises en tant que composantes du plan Ecophyto 2018

❖ Certiphyto en Île-de-France

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la région
d'Île-de-France

DRIAAF

Certiphyto et agrément des entreprises en tant que composantes du plan Ecophyto 2018

écophyto2018
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos : moins, c'est mieux

Contexte communautaire : la directive 2009128 du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des produits phytopharmaceutiques compatibles avec le développement durable

Principales dispositions

- ✓ **Art 4 : les Etats membres adoptent des plans d'action nationaux pour réduire les risques et les effets de l'utilisation des pesticides….**
- ✓ **Art 5 : les Etats membres mettent en place des systèmes de certification attestant, au minimum, d'une connaissance suffisante, par les utilisateurs professionnels, les distributeurs et les conseillers, acquise au moyen d'une formation ou par d'autres moyens**

écophyto2018
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos : moins, c'est mieux

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la région d'Île-de-France

DRIAAF

Le plan Ecophyto – Certiphyto et agrément dans l'axe 4

1. Renforcer la qualification des professionnels utilisant des produits Phytopharmaceutiques

✓ **Développer un dispositif de formation continue**

- spécifique par filière
- adaptée aux acteurs concernés
- favorisant la réduction et la sécurisation de l'utilisation des pesticides
- destiné aux distributeurs, aux conseillers et aux applicateurs, en lien avec la réforme de l'agrément relatif à la distribution et l'application de produits phytopharmaceutiques.

✓ **Instaurer un système d'évaluation des connaissances : la réussite à cette évaluation ou à défaut le suivi d'une formation permettra de bénéficier d'un certificat**

✓ **Certificat à terme (2014) nécessaire pour la vente, l'achat, l'utilisation, le conseil de produits phytopharmaceutiques.**

écophyto2018
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos : moins, c'est mieux

Le plan Ecophyto – Certiphyto et agrément dans l'axe 4

2. Professionnaliser les métiers de l'application, de la distribution et du conseil Phytosanitaire

- ✓ Réviser l'agrément des distributeurs et des applicateurs en prestation de service en le fondant sur une certification d'entreprise
- ✓ Base : référentiels contrôlés par des entreprises professionnelles indépendantes agréées par les pouvoirs publics.
- ✓ Engager l'ensemble des structures de conseil dans une démarche qualité qui intégrera la formation de tous les conseillers et rendre obligatoire l'agrément de ces structures.

écophyto2018
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos : moins, c'est mieux

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la région
d'Île-de-France

DRIAAF

Certiphyto en Île-de-France

écophyto2018
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Plan de travail

- ✓ Les principes du certificat individuel, **Certiphyto**
- ✓ La démarche du candidat

Principes

❖ Pour qui ?

- ✓ activités d'encadrement, de mise en vente, de vente, d'utilisation à titre professionnel, ou de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- ✓ utilisent les produits phyto-pharmaceutiques
 - salarié,
 - propre compte,
 - dans le cadre d'un contrat d'entraide à titre gratuit au sens de l'article L. 325-1,

Principes

❖ Contenu du certificat arrêté de création

✓ Atteste de connaissances appropriées à la fonction du titulaire sur

- la réglementation des PP (évolution, actualisation)
- la prévention des risques pour la santé
- la prévention des risques pour l'environnement
- les stratégies visant à limiter le recours aux PP

✓ L'attestation ne porte pas sur la mise en oeuvre de situations professionnelles

❖ Durée de validité des Certiphyto

- ✓ Délivrance pour une durée de 5 ans, renouvelable
- ✓ Portée à 10 ans pour les certificats
 - Décideur en Exploitation Agricole
 - Opérateur en Exploitation Agricole

Principes

❖ Les Certiphyto

✓ 3 types d'activité

✓ 4 types d'entreprise

✓ 9 certificats

❖ Comment obtenir ou renouveler le Certiphyto ?

- ✓ **Au titre d'un autre certificat individuel et d'une formation complémentaire si nécessaire**
 - ✓ Équivalences
 - ✓ Cf. annexes IV des arrêtés du 21 octobre 2011
 - ✓ La durée du certificat obtenu est identique à celle d'un certificat obtenu avec les autres modalités
 - ✓ Ce second certificat ne permet pas d'en obtenir un 3ème

Principes

❖ Comment obtenir ou renouveler le Certiphyto ?

- *Décret n° 2011-2135 du 18 octobre 2011, arrêtés du 21 octobre 2011 par type d'activité y compris les protocoles, Circulaire DGER/SDPOFE/C2012-2001 du 08 février 2012*

✓ A la suite d'une formation adaptée à l'activité et à la catégorie de certificat

- ✓ Programmes de formation (certification initiale et renouvellement), à contextualiser
- ✓ Durée et organisation horaire
- ✓ Protocole de mise en œuvre des modalités d'accès (étapes)

✓ A la suite d'une formation et d'un test sur le programme de formation, complétée d'une formation si nécessaire

- ✓ Test 45 min, réussite si 10 bonnes réponses / 15 questions *(sauf cas particulier du CI conseil: 40 minutes, seuil 12/20)*
- ✓ Si < 10 bonnes réponses *(sauf cas particulier du CI conseil: <12)*, formation d'approfondissement 1 j

écophyto2018
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos : moins, c'est mieux

❖ Comment obtenir ou renouveler le Certiphyto ?

✓ A la suite d'un test seul

- ✓ Test 1 h, réussite si 13 bonnes réponses / 20 questions *(sauf cas particulier du CI conseil: 25/30)*
- ✓ Candidats ajournés au test ne peuvent se réinscrire, obtention par la formation ensuite

✓ Sur diplôme ou titre obtenu au cours des 5 années précédant la demande

- ✓ Liste des diplômes et titres dans les arrêtés du 21 octobre 2011
- ✓ Les diplômés 211-2012 seront traités différemment par les établissements

Des modalités différentes

écophyto2018
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos : moins, c'est mieux

Principes

❖ Quel organisme de formation pour les agents des collectivités territoriales

- ✓ **Un organisme de formation habilité par la DRIAAF ou le ministère**
 - ✓ Liste sur le site de la DRIAAF

et

- ✓ **Un organisme de formation retenu dans le cadre de l'appel d'offre des CNFPT ou par la ville de Paris**

ou

- ✓ **Un organisme retenu par la collectivité territoriale si celle-ci souhaite traiter directement**

écophyto2018
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos : moins, c'est mieux

Étape de la démarche de certification

- ✓ La démarche du candidat sur le site de la DRIAAF
 - http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Certiphyto-Comment-l-obtenir
 - fiche
- ✓ L'adresse d'Inscription sur le site mon.service-public.fr
 - https://mdel.mon.service-public.fr/authenticated/produits-phytopharmaceutiques-demande-certificat-individuel-professionnel-auth.html
 - fiche

Étape de la démarche de certification

- ✓ Bien réaliser toutes les étapes sur le site « mon.service-public.fr »
 - ✓ Saisir toutes les informations notamment en utilisant les menus déroulants
 - ✓ A la fin de ma saisie, je clique sur le symbole  pour ouvrir le formulaire à l'écran et je l'imprime
 - ✓ Je clique sur le bouton « Transmettre ma démarche » Attention, veillez à ne cliquer qu'une seule fois sur ce bouton